

Domaine Santé

Filière soins infirmiers

Discipline infirmière et développement professionnel 5

1. Caractéristiques du module

Code : S.SI.371.3004.F.24

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☒ 3^{ème} Crédits ECTS : 3

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module à option obligatoire ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne ☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

Répartition des heures selon la planification de cours

2. Pré-requis

☐ Avoir validé le/les modules : ☐ Avoir suivi le/les modules : ☐ Pas de prérequis ☒ Autres : Avoir validé 70 crédits ECT sur les modules théoriques et 24 crédits ECTS sur les modules de formation pratique

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Apprentissages critiques

- Développer ses compétences et optimiser sa pratique professionnelle et celles de l'équipe en mobilisant rigueur scientifique et posture réflexive.
- S'impliquer par son discours et ses actes, dans le développement de la profession, en intégrant à sa réflexion les enjeux sociétaux et environnementaux.

Compétences visées

Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor.

Rôle d'apprenant et de formateur-trice

- **F4** : Elles sont actives dans la planification et le développement de leur carrière professionnelle.

Rôle de professionnel-le

- **G1** : Elles adoptent une posture respectueuse de l'éthique professionnelle, une démarche réflexive systématique sur leurs propres valeurs et tiennent compte des stratégies nationales pertinentes. Elles agissent en conformité avec les prescriptions légales.
- **G2** : Elles représentent leur profession avec compétence et s'impliquent pour son développement et sa reconnaissance. Elles s'engagent pour des soins de qualité dans le système socio-sanitaire. Elles exercent leur profession de manière autonome, compétente et responsable

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

Développement de la culture scientifique :

- Mobilisation d'articles de recherche en lien avec l'expérience de jeune diplômé, témoignage d'anciens étudiants, transition rôle/identité étudiant/professionnel

-

Auto-évaluation de ses forces et de ses ressources :

- Gestion des émotions
- Croyances perceptions étudiants
- Bilan de compétences

Professionnalisation :

- Préparer un dossier de candidature, préparer un entretien de candidature
- Rédiger un projet professionnel

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Ce module met l'accent sur le développement de la posture professionnelle, le positionnement infirmier et la transition du statut d'étudiant à celui d'infirmier diplômé Bachelor.

Les contenus théoriques sont amenés en cours magistraux, cours e-learning, séminaires, classes inversées, par des lectures (articles scientifiques, chapitres de livres, ressources institutionnelles, etc.).

Les contenus pratiques sont amenés en séminaires, classes inversées, par des lectures (articles scientifiques, chapitres de livres, ressources institutionnelles, etc.).

Le module repose sur une pédagogie active qui implique les étudiants à chaque étape : préparation en amont, participation dynamique en classe, et approfondissement de leur analyse réflexive et de leurs connaissances sur les TPI.

Les étudiants peuvent auto-évaluer leurs apprentissages tout au long du semestre grâce à des feed-back en séminaires, classes inversées.

Exigence de fréquentation

La présence aux cours est obligatoire. Toute absence doit être annoncée. L'étudiant-e est tenu-e de rattraper le contenu du cours sous sa propre responsabilité.

* Des activités de rattrapage peuvent lui être également imposées.

**En cas d'absence justifiée, les évaluations continues ne sont pas nécessairement rattrapées et peuvent être retirées du calcul de la note finale.

***En cas d'absence justifiée à une évaluation :

En cas d'absence justifiée à une évaluation d'un ou plusieurs examens du module, les modalités de ces examens peuvent être sujettes à des changements. Il incombe au responsable du module de définir ces modalités

*en fonction du module

**en fonction des activités de contrôle continue

***si le rattrapage est différent de l'examen

5. Modalités d'évaluation et de validation

Initial

- Evaluation continue en séminaire (70% de la note)
- Un examen oral (30% de la note)

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, allant de A à E.

Période : Semestre d'automne

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- Modalités : Complément écrit permettant de combler les insuffisances identifiées dans l'évaluation initiale
- Période : dès que possible après la publication des notes

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

6. Bibliographie principale

Debray, C., & Famery, S. (2021). *Votre bilan de compétences*. Éditions Eyrolles.

Boula, J.-G. (2024). *Le soi et Rôle professionnel*. https://www.gfmer.ch/Presentations_Fr/Soi_role_professionnel.htm

Schütz, L., & Talerma, D. (2009). *Décrocher un emploi en Suisse : Construire son projet professionnel, réaliser son CV et réussir ses entretiens d'embauche*. Gualino-Lextenso éd.

7. Responsable(s) de module

Responsable(s) : Arianne Martinez et Sabrina Patthey

Equipe pédagogique :

Descriptif validé le 8 septembre 2025 par

Walter Zecca
Co-responsable de filière